

caractère de l'idolâtrie. Mais qui croit, avec le concile, que les images n'ont ni divinité ni vertu pour laquelle on les doit révéler<sup>1</sup>, et qui en met toute la vertu à rappeler la mémoire des originaux, ne croit pas que Dieu s'y démontre à nous : il n'est donc pas idolâtre, de l'aveu des prétendus réformés, et selon la propre définition de leur catéchisme.

L'Anonyme semble avoir senti cette vérité, à l'endroit où, nous objectant ce commandement du Décalogue<sup>2</sup>, il dit lui-même que Dieu défend de faire des images et de les servir. Il a raison. Les paroles de ce précepte sont expresses : et les images dont il y est parlé sont celles qu'il est défendu de faire, aussi bien que de servir ; c'est-à-dire, selon l'explication de son catéchisme, celles qui sont faites pour figurer Dieu, celles qui sont faites pour le démontrer présent, et qu'on sert dans cet esprit comme pleines de divinité. Nous n'en faisons, ni n'en souffrons de cette sorte. Nous ne servons pas les images ; à Dieu ne plaise ! mais nous nous servons des images pour nous élever aux originaux. Notre concile, si odieux à l'Église prétendue réformée, ne nous en apprend pas un autre usage. En est-ce assez pour dire, comme elle fait dans sa propre confession de foi<sup>3</sup>, que toutes sortes d'idolâtries ont vogue dans l'Église romaine ? Est-ce pour cela que sa discipline nous appelle les idolâtres<sup>4</sup>, et notre religion l'idolâtrie<sup>5</sup> ? Sans doute ils ont autre chose que notre doctrine dans l'esprit, quand ils nous donnent le nom de Gentils : ils croient que nous suivons leurs abominables erreurs, et que nous croyons comme eux que Dieu se démontre à nous dans les images.

Sans ces funestes préjugés, sans ces noires idées qu'ils se forment des sentiments de l'Église, des chrétiens n'auraient jamais cru que baiser la croix en mémoire de celui qui a porté nos iniquités sur le bois<sup>6</sup>, fût un crime si détestable ; ni qu'une démonstration si simple et si naturelle des sentiments de tendresse que ce pieux objet tire de nos cœurs, nous dût faire considérer comme si nous adorions Baal, ou les veaux d'or de Samarie.

Dans cette étrange préoccupation des prétendus réformés, le traité de l'Exposition leur devait paraître, comme en effet il leur a paru, un livre plein d'artifice, qui ne faisait qu'adoucir et exténuier les sentiments catholiques. Maintenant

<sup>1</sup> Expos. n° 5.

<sup>2</sup> P. 67.

<sup>3</sup> Art. 28.

<sup>4</sup> Discip. art. 11, 13.

<sup>5</sup> Art. 42.

<sup>6</sup> 1. Petr. II, 24.

qu'ils voient clairement que tout l'artifice de ce livre est de démêler les sentiments qu'on a imputés à l'Église d'avec ceux dont elle fait profession ; comme tout l'adoucissement qu'il apporte dans la doctrine est de lui avoir ôté le masque affreux dont les ministres la couvrent ; qu'ils confessent que cette Église n'était pas digne de l'horreur qu'ils ont eue pour elle et qu'elle mérite du moins d'être écoutée.

Il ne faut plus qu'ils accusent le pape ni le saint-siège de diminuer l'adoration qui est due à Dieu, ni la confiance que le chrétien doit établir en sa bonté seule par Notre-Seigneur Jésus-Christ ; puisqu'ils voient, sans aller plus loin, que le traité de l'Exposition, qui n'est fait que pour expliquer ces deux vérités, a reçu dans Rome et du pape même une approbation si authentique.

Cela étant, ils auront honte du titre qu'ils donnent au pape. On n'y peut penser sans horreur, ni entendre sans étonnement, que les prétendus réformés, qui se vantent de suivre l'Écriture de mot à mot, voyant que l'apôtre saint Jean, qui a seul nommé l'Antechrist, nous répète trois ou quatre fois que l'Antechrist est celui qui nie que Jésus-Christ soit venu en chair<sup>1</sup>, osent seulement penser que celui qui enseigne si pleinement le mystère de Jésus-Christ, c'est-à-dire, sa divinité, son incarnation, la surabondance de ses mérites, la nécessité de sa grâce et la confiance absolue qu'il y faut avoir, ne laisse pas d'être l'Antechrist que saint Jean nous a désigné.

Mais on objecte aux papes qu'ils sont ce méchant homme et cet homme d'iniquité, qui s'est assis dans le temple de Dieu et se fait adorer comme Dieu<sup>2</sup>, eux qui se confessent non-seulement mortels, mais pécheurs ; qui disent tous les jours avec tous les autres fidèles : Pardonnez-nous nos offenses ; et qui n'approchent jamais de l'autel sans confesser leurs péchés, et sans dire, dans la partie la plus sainte du sacrifice, qu'ils espèrent la vie éternelle, non par leurs mérites, mais par la bonté de Dieu, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ<sup>3</sup>.

Il est vrai qu'ils soutiennent la primauté que Jésus-Christ leur a donnée en la personne de saint Pierre : mais c'est par là qu'ils avancent l'œuvre de Jésus-Christ même, œuvre de charité et de concorde, qui n'eût jamais été parfaitement accomplie, si l'Église universelle et tout l'ordre épiscopal n'avait sur la terre un chef du gouvernement ecclésiastique pour faire agir les membres en concours, et consommer dans tout le corps le

<sup>1</sup> 1. Joan. II, 22 ; IV, 3. II. Joan. 7

<sup>2</sup> II. Thes. II, 3, 4.

<sup>3</sup> Canon de la messe.

mystère de l'unité tant recommandé par le Fils de Dieu. Ce n'est rien dire que de répondre que l'Église a dans le ciel son chef véritable, qui l'unit en l'animent de son Saint-Esprit : qui en doute ? Mais qui ne sait que cet Esprit, qui dispose tout avec autant de douceur que d'efficacité, sait préparer des moyens extérieurs proportionnés à ses desseins ? Le Saint-Esprit nous enseigne et nous gouverne au dedans ; c'est pour cela qu'il établit des pasteurs et des docteurs qui agissent au dehors. Le Saint-Esprit unit le corps de l'Église et le gouvernement ecclésiastique : c'est pour cela qu'il met à la tête un père commun et un économe principal qui gouverne toute la famille de Jésus-Christ. Nous prenons ici à témoin la conscience de messieurs de la religion prétendue réformée. Dans ce siècle malheureux, où tant de sectes impies tâchent de saper peu à peu les fondements du christianisme, et croient que c'est assez d'avoir seulement nommé Jésus-Christ, pour ensuite introduire dans le sein de la chrétienté l'indifférence des religions et l'impiété manifeste ; qui ne voit l'utilité d'avoir un pasteur qui veille sur le troupeau, et qui soit autorisé d'en haut, pour exciter tous les autres, dont la vigilance se relâcherait ? Qu'ils nous disent de bonne foi si ce ne sont pas les sociniens, les anabaptistes, les indépendants, ceux qui, sous le nom de la liberté chrétienne, veulent établir l'indifférence des religions, et tant d'autres sectes pernicieuses, qu'ils improuvent aussi bien que nous, qui s'élèvent avec le plus d'ardeur contre le siège de saint Pierre, et qui crient le plus haut que son autorité est tyrannique. Je ne m'en étonne pas : ceux qui veulent diviser l'Église, ou la surprendre, ne craignent rien tant que de la voir marcher contre eux sous un même chef, comme une armée bien rangée. Ne faisons querelle à personne ; mais songeons seulement d'où viennent les livres où cette dangereuse licence et ces doctrines antichrétiennes sont enseignées : du moins on ne niera pas que le siège de Rome, par sa propre constitution, ne soit incompatible avec toutes ces nouveautés ; et quand nous ne saurions pas par l'Évangile que la primauté de ce siège nous est nécessaire, l'expérience nous en convaincrait. Au reste, il ne faut pas s'étonner si l'on a approuvé sans peine l'auteur de l'Exposition, qui met l'autorité essentielle de ce siège dans les choses dont on est d'accord dans toutes les écoles catholiques. La chaire de saint Pierre n'a pas besoin de disputes : ce que tous les catholiques y reconnaissent sans contestation, suffit à maintenir la puissance qui lui est donnée pour édifier, et non pour détruire. Les prétendus réformés ne devraient plus avoir ces vains ombrages dont on leur fait

peur. Que leur sert d'aller rechercher dans les histoires les vices des papes ? Quand ce qu'ils en racontent serait véritable, est-ce que les vices des hommes anéantissent l'institution de Jésus-Christ et le privilège de saint Pierre ? L'Église s'élèvera-t-elle contre une puissance qui maintient son unité ; sous prétexte qu'on en aura abusé ? Les chrétiens sont accoutumés à raisonner sur des principes plus hauts et plus véritables ; et ils savent que Dieu est puissant pour maintenir son ouvrage au milieu de tous les maux attachés à l'infirmité humaine.

Nous conjurons donc messieurs de la religion prétendue réformée, par la charité, qui est Dieu même, et par le nom chrétien qui nous est commun, de ne plus juger de la doctrine de l'Église parce qu'on leur en dit dans leurs prêches et dans leurs livres, où l'ardeur de la dispute et la prévention, pour ne rien dire de plus, font souvent représenter les choses autrement qu'elles ne sont : mais d'écouter cette Exposition de la doctrine catholique. C'est un ouvrage de bonne foi, où il ne s'agit pas tant de disputer, que de dire nettement ce qu'on croit ; et où, pour voir combien l'auteur a procédé simplement, il n'y a qu'à considérer son dessein.

Il a promis dès l'entrée, 1° de proposer les vrais sentiments de l'Église catholique, et de les distinguer de ceux qui lui ont été faussement imputés<sup>1</sup>.

2° Afin qu'on ne doutât pas qu'il ne proposât véritablement les sentiments de l'Église, il a promis de les prendre dans le concile de Trente, où l'Église a parlé décisivement sur les matières dont il s'agit.

3° Il a promis de proposer à messieurs de la religion prétendue réformée, non en général toutes les matières, mais celles qui les éloignent le plus de nous, et, pour parler plus précisément, celles dont ils ont fait le sujet de leur rupture.

3. Il a promis que ce qu'il dirait, pour faire mieux entendre les décisions du concile, serait approuvé dans l'Église, et manifestement conforme à la doctrine du même concile.

Tout cela paraît simple et droit. Et premièrement personne ne peut trouver étrange qu'on distingue les sentiments de l'Église d'avec ceux qui lui sont faussement imputés. Quand on s'échauffe démesurément faute de s'entendre, et que de fâcheux préjugés causent de grandes disputes, il n'y a rien de plus naturel, ni rien de plus charitable que de s'expliquer nettement. Les saints Pères ont pratiqué un moyen si doux et si innocent de ramener les esprits. Pendant

<sup>1</sup> Expos. n° 1.

que les ariens et les demi-ariens décriaient le symbole de Nicée, et la *consubstantialité* du Fils de Dieu par les fausses idées qu'ils y attachaient, saint Athanase et saint Hilaire, les deux plus illustres défenseurs de la foi de Nicée, leur représentaient le sens véritable du concile; et saint Hilaire leur disait: « Condamnons tous ensemble les mauvaises interprétations, mais ne détruisons pas la sûreté de la foi.... Le consubstantial peut être mal entendu: établissons de quelle manière on pourra le bien entendre.... Nous pouvons poser entre nous l'état véritable de la foi, si on ne renverse pas ce qui a été bien établi, et qu'on ôte la fausse intelligence. »

C'est la charité elle-même qui dicte de telles paroles, et qui suggère de tels moyens de réunir les esprits. Nous pouvons dire de même à messieurs de la religion prétendue réformée: Si le mérite des œuvres, si les prières adressées aux saints, si le sacrifice de l'eucharistie, et ces humbles satisfactions des pénitents qui tâchent d'apaiser Dieu, en vengeant volontairement sur eux-mêmes par des exercices laborieux sa justice offensée; si ces termes, que nous tenons d'une tradition qui a son origine dans les premiers siècles, faute d'être bien entendus, vous offensent; l'auteur de l'Exposition se présente à vous pour vous en donner la simple et naturelle intelligence, que l'Église catholique a toujours fidèlement conservée. Il ne dit rien de lui-même; il n'allègue pas des auteurs particuliers; et afin qu'on ne puisse le soupçonner d'altérer les sentiments de l'Église, il les prend dans les propres termes du concile de Trente, où elle s'est expliquée sur les matières dont il s'agit: qu'y avait-il de plus raisonnable?

C'est la seconde chose qu'il avait promise, et en cela il n'a fait que suivre l'exemple des prétendus réformés. Ces messieurs se plaignent, aussi bien que nous, qu'on entend mal leur doctrine; et le moyen qu'ils proposent pour s'en éclaircir n'est pas différent de celui dont se sert M. de Condom. Leur synode de Dordrecht demande « qu'on juge de la foi de leurs Églises, non par des calomnies qu'on ramasse deçà et delà, ou par les passages des auteurs particuliers, que souvent on cite de mauvaise foi, ou qu'on détourne à un sens contraire à l'intention des auteurs; mais par les confessions de foi des Églises, par la déclaration de la doctrine orthodoxe qui a été faite unanimement dans ce synode. »

C'est donc des décrets publics qu'il faut apprendre la foi d'une Église, et non des auteurs

particuliers, qui peuvent être mal allégués, mal entendus, et même mal expliquer les sentiments de leur religion. C'est pourquoi, pour exposer aux prétendus réformés ceux de la nôtre, il n'y avait qu'à produire les décisions du concile de Trente.

Je sais que le nom seul de ce concile choque ces messieurs; et l'Anonyme témoigne souvent ce chagrin<sup>1</sup>. Mais que lui servent ses reproches? Il ne s'agit pas ici de justifier le concile: il suffit, pour l'usage qu'en a voulu faire l'auteur de l'Exposition, que la doctrine de ce concile soit reçue sans contestation par toute l'Église catholique, et que, sur les matières controversées, elle ne reconnaisse point d'autres décisions que les siennes.

Les prétendus réformés ont toujours voulu faire croire que ces décisions étaient ambiguës; et l'Anonyme nous reproche encore qu'elles peuvent recevoir un double et un triple sens<sup>2</sup>. Ceux qui n'ont lu ce concile que dans les invectives des ministres, et dans l'histoire de Fra Paolo, son ennemi déclaré, le croiront ainsi: mais un mot les va satisfaire. Il est vrai qu'il y a eu des matières que le concile n'a pas voulu décider, et ce sont celles dont la tradition n'était pas constante, et dont on disputait dans les écoles: il avait raison de les laisser indéterminées.

Mais pour celles qu'il a décidées, il a parlé si précisément, que parmi tant de décrets de ce concile, qui sont produits dans le livre de l'Exposition, l'Anonyme n'en a pu remarquer un seul où il ait trouvé ces doubles et ces triples sens qu'il nous objecte. En effet, on n'a qu'à les lire, on verra qu'ils n'ont aucune ambiguïté, et qu'on ne peut pas s'expliquer plus nettement.

On peut mettre à la même épreuve l'Exposition elle-même, et par là on pourra juger si l'Anonyme a raison de reprocher à l'auteur de ce traité, ces termes vagues et généraux dont il enveloppe, dit-il<sup>3</sup>, les choses les plus difficiles.

La troisième chose qu'a promise l'auteur de l'Exposition, c'est de traiter les matières qui ont donné sujet à la rupture. C'est précisément ce qu'il fallait faire. Il n'y a personne qui ne sache que dans les disputes il y a toujours certains points capitaux, auxquels les esprits s'arrêtent. C'est à ceux-là que doit s'attacher celui qui songe à finir ou à diminuer les contestations. Aussi l'auteur de l'Exposition a-t-il déclaré d'abord aux prétendus réformés, qu'il leur exposerait les matières dont ils ont fait le sujet de leur rupture<sup>4</sup>; et afin qu'il n'y eût aucune surprise, il

<sup>1</sup> P. 7.

<sup>2</sup> Anon. p. 11, 12.

<sup>3</sup> Avert. p. 24. Rép. p. 12.

<sup>4</sup> Expos. n° 1.

<sup>1</sup> Hilari. Lib. de Syn. n° 88, 91, col. 1201, 1202 et 1205.  
<sup>2</sup> Conclusio synodi Dordr. in Syntagm. Confess. fidei, edit. Genev. part. 2, p. 46.

déclare encore à la fin, « que, pour s'attacher à ce qu'il y a de principal, il laissait quelques questions que messieurs de la religion prétendue réformée ne regardaient pas comme un sujet légitime de rupture<sup>1</sup>. » Il a fidèlement tenu sa parole; et les seuls titres de l'Exposition peuvent faire voir qu'il n'a omis aucun de ces articles principaux.

Ainsi l'Anonyme ne devait pas dire que « M. de Condom a des termes choisis pour passer à côté des difficultés qui lui font le plus de peine, qu'il laisse plusieurs questions, et se hâte de passer à celle de l'eucharistie, où il a cru pouvoir s'étendre avec moins de désavantage<sup>2</sup>. »

Quelle idée il voudrait donner du livre de l'Exposition! Mais elle se détruit par elle-même. On voit assez que M. de Condom devait s'étendre sur la matière de l'eucharistie, non parce qu'il croyait le pouvoir faire avec moins de désavantage, mais parce que cette matière est en effet la plus difficile et la plus remplie de grandes questions. Ainsi il se trouvera qu'il traite les choses avec plus ou moins d'étendue, selon qu'elles paraissent plus ou moins embarrassantes, non à lui, mais à ceux pour qui il écrit. Que s'il est vrai qu'il passe à côté des difficultés qui lui font le plus de peine, il demeurera pour constant que celles qui lui en font le moins sont justement les plus essentielles, et celles où les prétendus réformés se sont toujours crus les plus forts. Il a traité du culte qui est dû à Dieu, des prières que nous adressons aux saints, de l'honneur que nous leur rendons, aussi bien qu'à leurs reliques et à leurs images. Il a parlé de la grâce qui nous justifie, du mérite des bonnes œuvres, de la nécessité des œuvres satisfactoires, du purgatoire et des indulgences, de la confession et de l'absolution sacramentale, de la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie, de l'adoration qui lui est due, de la transsubstantiation et du sacrifice de l'autel, de la communion sous une espèce, de l'autorité de la tradition et de celle de l'Église, de l'institution divine de la primauté du pape, où il a dit en un mot ce qu'il fallait croire de celle de l'épiscopat. Il a exposé toutes ces matières; et il ne faut qu'un peu d'équité pour lui avouer que loin d'éviter les difficultés, comme l'Anonyme le veut faire croire, il s'est attaché, au contraire, principalement à celles où les prétendus réformés ont le plus de peine. L'Anonyme nous dit lui-même que l'invocation des saints est un des articles les plus essentiels de la religion<sup>3</sup>; et il ajoute en même

temps que c'est un de ceux sur lesquels M. de Condom s'est le plus arrêté. Quelle matière est traitée plus exactement dans l'Exposition, que celle de l'eucharistie et du sacrifice, celle des images, celle du mérite des œuvres et des satisfactions? Et n'est-ce pas sur ces points que les prétendus réformés souffrent le plus de difficulté? Enfin, nous leur demandons à eux-mêmes, s'il n'est pas vrai qu'étant satisfaits sur les matières traitées dans l'Exposition, ils n'hésiteraient plus à embrasser la foi de l'Église? Il est donc certain que l'auteur y a traité les points capitaux, sur lesquels nous convenons tous que roulent toutes nos disputes. Bien plus, il s'est toujours attaché à ce qui fait le nœud principal de la difficulté; puisqu'il s'applique principalement, comme il l'a promis d'abord<sup>4</sup>, aux endroits où l'on accuse la doctrine catholique d'attaquer les fondements de la foi et de la piété chrétienne. Ce n'est donc point pour éviter les difficultés, qu'il a laissé quelques questions, qui ne sont que des suites et de plus amples explications de celles qu'il a traitées, ou en tout cas qui sont telles qu'elles n'arrêteront jamais personne; mais au contraire, c'est pour s'attacher avec moins de distraction aux difficultés capitales, d'où dépend la décision de nos controverses.

L'auteur de l'Exposition n'a pas été moins fidèle à exécuter la quatrième chose qu'il avait promise, qui était de ne rien dire, pour mieux faire entendre le concile, qui n'y fût manifestement conforme, et qui ne fût approuvé dans l'Église<sup>5</sup>.

L'Anonyme prend ces paroles, et tout le dessein de l'Exposition, pour une preuve qui montre que la doctrine de l'Église romaine, tout éclaircie et toute décidée qu'elle était dans le concile de Trente, n'est pas pourtant si claire, qu'elle n'ait besoin d'explication<sup>6</sup>. M. Noguier semble aussi tirer une pareille conséquence<sup>7</sup>; et ils ont tous deux regardé l'Exposition comme une explication dont l'obscurité du concile a eu besoin.

Mais on sait que ce n'est pas toujours l'obscurité d'une décision, surtout en matière de foi, qui fait qu'elle est prise à contre-sens: c'est la préoccupation des esprits, c'est l'ardeur de la dispute, c'est la chaleur des partis qui fait qu'on ne s'entend pas les uns les autres, et que souvent on attribue à son adversaire ce qu'il croit le moins.

Ainsi, quand l'auteur de l'Exposition propose

<sup>1</sup> Exp. n° 2.

<sup>2</sup> Expos. n° 1.

<sup>3</sup> Anon. Rép. p. 11.

<sup>4</sup> Nog. p. 39, 40.

<sup>1</sup> Expos. Concl.

<sup>2</sup> Avert. p. 22. Rép. p. 168.

<sup>3</sup> P. 61.

aux prétendus réformés les décisions du concile de Trente, et qu'il y ajoute ce qui peut servir à leur ôter les impressions qui les empêchent de les bien entendre, on ne doit pas conclure de là que ces décisions sont ambiguës; mais seulement qu'il n'y a rien de si bien digéré, ni de si clair qui ne puisse être mal entendu, quand la passion ou la prévention s'en mêlent.

Que sert donc à M. Noguier et à l'Anonyme d'objecter à l'auteur de l'Exposition la bulle de Pie IV? Le dessein de l'Exposition n'a rien de commun avec les gloses et les commentaires que ce pape a défendus avec beaucoup de raison. Car qu'ont fait ces commentateurs et ces glossateurs, surtout ceux qui ont glosé sur les lois? qu'ont-ils fait ordinairement, sinon de charger les marges des livres de leurs imaginations, qui ne font le plus souvent qu'embrouiller le texte, et qu'ils nous donnent cependant pour le texte même? Ajoutons que, pour conserver l'unité, ce même pape n'a pas dû permettre à chaque docteur de proposer des décisions sur les doutes que la suite des temps et les vaines subtilités pouvaient faire naître. Aussi n'a-t-on rien de semblable dans l'Exposition. C'est autre chose d'interpréter ce qui est obscur et douteux, autre chose de proposer ce qui est clair, et de s'en servir pour détruire de fausses impressions. Ce dernier est précisément ce que l'auteur de l'Exposition a voulu faire. Que s'il a joint ses réflexions aux décisions du concile, pour les faire mieux entendre à des gens qui n'ont jamais voulu les considérer de bonne foi, c'est que leur préoccupation avait besoin de ce secours. Mais pourquoi parler plus longtemps sur une chose qui n'a plus de difficulté? Nous avons donné en trois mots un moyen certain pour éclaircir ceux qui s'opiniâtrèrent à soutenir cette ambiguïté du concile. Ils n'ont qu'à lire, dans l'Exposition, ses décrets qui y sont produits, et à se convaincre par leurs propres yeux.

Ce qu'il y a ici de plus important, c'est que l'auteur de l'Exposition ne s'est point trompé, quand il a promis que ce qu'il dirait, pour faire entendre le concile, serait manifestement du même esprit et approuvé dans l'Église. La chose parle d'elle-même, et les pièces suivantes le feront paraître.

Il ne faut donc plus penser que les sentiments exposés dans cet ouvrage soient des adoucissements ou des relâchements d'un seul homme. C'est la doctrine commune, qu'on voit aussi pour cette raison universellement approuvée. Il ne sert de rien après cela, à M. Noguier, ni à l'Ano-

nyme, de nous objecter<sup>1</sup>, ni ces pratiques qu'ils prétendent générales, ni les sentiments des docteurs particuliers. Car, sans examiner ces faits inutiles, il suffit de dire en un mot que les pratiques et les opinions, quelles qu'elles soient, qui ne se trouveront pas conformes à l'esprit et aux décrets du concile, ne font rien à la religion, ni au corps de l'Église catholique, et ne peuvent par conséquent, de l'aveu même des prétendus réformés<sup>2</sup>, donner le moindre prétexte de se séparer d'avec nous, puisque personne n'est obligé, ni de les approuver, ni de les suivre.

Mais il faudrait, disent-ils, réprimer tous ces abus: comme si ce n'était pas un des moyens de les réprimer, que d'enseigner simplement la vérité, sans préjudice des autres remèdes que la prudence et le zèle inspirent aux évêques.

Pour le remède du schisme pratiqué par les prétendus réformateurs; quand il ne serait pas détestable par lui-même, les malheurs qu'il a causés et qu'il cause encore dans toute la chrétienté, nous en donneraient de l'horreur.

Je ne veux point reprocher ici aux prétendus réformés les abus qui sont parmi eux. Cet ouvrage de charité ne permet pas de semblables récriminations. Il nous suffit de les avertir que, pour nous attaquer de bonne foi, il faut combattre, non les abus que nous condamnons aussi bien qu'eux, mais la doctrine que nous soutenons. Que si, en l'examinant de près, ils trouvent qu'elle ne donne pas un champ assez libre à leurs invectives, ils doivent enfin avouer qu'on a raison de leur dire que la foi que nous professons est plus irréprochable qu'ils n'avaient pensé.

Reste maintenant à prier Dieu qu'il leur fasse lire, sans aigreur, un ouvrage qui leur est donné seulement pour les éclaircir. Le succès est entre les mains de celui qui seul peut toucher les cœurs. Il sait les bornes qu'il a données aux progrès de l'erreur et aux maux de son Église, affligée de la perte d'un si grand nombre de ses enfants. Mais on ne peut s'empêcher d'espérer quelque chose de grand pour la réunion des chrétiens, sous un pape qui exerce si saintement et avec un désintéressement si parfait le plus saint ministère qui soit au monde, et sous un roi qui préfère à tant de conquêtes, qui ont augmenté son royaume, celles qui lui feraient gagner à l'Église ses propres sujets.

<sup>1</sup> Anon. p. 2, etc. Nog. p. 38, etc.

<sup>2</sup> Expos. n° 1. Daillé, Apol. cap. 6. Nog. p. 8.

<sup>1</sup> Anon. p. 10. Nog. p. 40.

## APPROBATIONS.

## APPROBATION

De messeigneurs les Archevêques et Evêques.

Nous avons lu le traité qui a pour titre: *Exposition de la Doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverse, composé par messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque et seigneur de Condom, précepteur de monseigneur le Dauphin*; et nous déclarons, qu'après l'avoir examiné avec autant d'application que l'importance de la matière le mérite, nous en avons trouvé la doctrine conforme à la foi catholique, apostolique et romaine. C'est ce qui nous oblige de la proposer comme telle aux peuples que Dieu a soumis à notre conduite. Nous sommes assurés que les fidèles en seront édifiés; et nous espérons que ceux de la religion prétendue réformée qui liront attentivement cet ouvrage, en tireront des éclaircissements très-utiles pour les mettre dans la voie du salut.

CHARLES-AUGUSTE LE TELLIER, archevêque duc de Reims.  
C. DE ROSMADEC, archevêque de Tours.  
FÉLIX, évêque et comte de Châlons.  
DE GRIGNAN, évêque d'Uzes.  
D. DE LIGNY, évêque de Meaux.  
NICOLAS, évêque d'Auxerre.  
GABRIEL, évêque d'Autun.  
MARC, évêque de Tarbes.  
ARMAND-JEAN, évêque de Beziers.  
ÉTIENNE, évêque et prince de Grenoble.  
JULES, évêque de Tulle.

## LETTRE

De monseigneur le cardinal Bona à monseigneur le cardinal de Bouillon.

J'ai reçu le livre de monseigneur l'évêque de Condom, que V. E. m'a fait l'honneur de m'envoyer; et comme je connais la qualité de cette faveur, et m'en estime très-honoré, je vous rends grâce de tout mon cœur, et du présent, et du soin que vous prenez d'augmenter ma bibliothèque. Je l'ai lu avec une attention particulière: et parce que V. E. me marque que quelques-uns y trouvent quelques fautes, j'ai voulu particulièrement observer en quoi il pouvait être repris. Mais, en effet, je n'y saurais trouver que la matière de très-grandes louanges; puisque, sans entrer dans les questions épineuses des controverses, il se sert d'une manière ingénieuse, facile et familière, et d'une méthode, pour ainsi dire, géométrique, pour convaincre les calvinistes par des principes communs et ap-

## LETTERA

Dell' eminent. cardinal Bona all' eminent. cardinal de Bouillon.

Ho ricevuto il libro di monsignor vescovo di Condom, che V. E. si è degnati inviarmi; e si come conosco la qualità del favore, e m'è degno, così rendo alla sua gentilezza infinite grazie e per il dono, e per il pensiero che si prende di accrescere la mia libreria. L'hò letto con attenzione particolare, e perche V. E. mi accenna che alcuni lo accusano di qualche mancamento, hò voluto particolarmente osservare in che potesse esser ripreso. Ma realmente non sò trovarci, se non materia di grandissima lode, perche senza entrare nelle questioni spinose delle controversie, con una maniera ingegnosa, facile e familiare, e con methodo, per così dire geometrica da certi principii communi et approvati, convince

prouvés, et les forcer à confesser la vérité de la foi catholique. Je puis assurer V. E. que j'ai senti, en le lisant, une satisfaction que je ne puis exprimer: et je ne m'étonne pas que l'on y ait trouvé à redire, puisque tous les ouvrages, qui sont grands et au-dessus du commun, ont toujours des contradicteurs. Mais la vérité l'emporte à la fin, et la qualité de l'arbre se fait connaître par les fruits. Je m'en réjouis avec l'auteur, qui par cet ouvrage a donné un essai de ses grands talents, et pourra par plusieurs autres rendre de grands services à l'Église. A Rome, le 19 janvier 1672.

## LETTRE

De Monseigneur le cardinal Sigismond Chigi, à M. l'abbé de Dangeau.

J'ai reçu avec votre lettre le livre de l'Exposition de la Doctrine catholique, composé par l'évêque de Condom. Je l'ai trouvé plein d'érudition, et d'autant plus propre à convertir les hérétiques, qu'il les presse par de vives raisons sans aucune aigreur. J'en ai parlé au père maître du sacré Palais, et au secrétaire de la congrégation dell' *Indice*: j'ai connu que personne n'en avait mal parlé à ces pères, qui me parurent, au contraire, remplis d'estime pour cet ouvrage. Je m'en suis aussi entretenu avec messeigneurs les cardinaux de la congrégation, et j'ai trouvé entre tous les autres monseigneur le cardinal Brancas, très-porté à estimer le livre, et à donner des louanges à l'auteur. Ainsi je ne doute point que M. de Condom ne reçoive ici la même approbation qui lui a été accordée partout ailleurs, et qui est si légitimement due à son savoir et à son travail. Je vous suis très-obligé de m'avoir donné le moyen de l'admirer, et j'ai reconnu en cela votre honnêteté ordinaire. L'auteur est serré dans ses preuves, et explique très-nettement le sujet qu'il traite, en faisant voir la véritable différence qui est entre la croyance des catholiques et celle des ennemis de l'Église. Je ne pense pas qu'on puisse condamner la méthode dont il se sert pour expliquer la doctrine enseignée dans le concile de Trente; cette méthode ayant

i calvinisti, e li necessita a confessare la verità della fede cattolica. Assicuro V. E. di averlo letto con mia indicibile soddisfazione; ne mi maraviglio che gli abbiano trovato a dire, perche tutte le opere grandi, e che sormontano l'ordinario, sempre hanno contraddittori. Vince però finalmente la verità, e da frutti si conosce la qualità dell'albero. Me ne rallegro con l'autore, il quale hà dato saggio del suo gran talento con questa opera, e potrà con molte altre servire lodevolmente a santa Chiesa. Roma, 19 gennaio 1672.

## LETTERA

Dell' eminent. cardinal Sigismondo Chigi, all' signor abate di Dangeau.

Ricevei con la sua lettera il libro della Esposizione della Dottrina cattolica del vescovo di Condom, molto erudito e molto utile per convertire gl' heretici, più con le vive ragioni, che con l'asprezza del discorso. Parlai al padre maestro di sacro Palazzo, et al segretario della congregazione dell' *Indice*, e conobbi veramente, che non vi era stato chi avesse a questi padri parlato in disfavore del medesimo. Anzi li trovai pieni di estimazione per il medesimo: et avendo poi parlato con questi signori cardinali della congregazione, trovai, fra gl' altri, il signor cardinale Brancaccio molto inclinato a pregiarlo, e molto propenso a lodarne l'autore. Onde io tengo certo che qua ancora monsignor di Condom ottenga quella lode, che è dovuta alla sua fatica et alla sua dottrina. Resto per tanto obbligato alla sua gentilezza che mi hà dato modo di ammirar la medesima. Mentre mi pare che l'autore stringa bene i suoi argomenti, e mostri chiaro i punti nei quali i divisi discordano della Chiesa. Ne credo che il modo che tien l'autore, sia da condannarsi nell' esplicazione di qualche dottrina insegnata dal concilio di Trento, essendo